

7  
( N° 306. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. Du Bus, aîné, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Mathias Kastle.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Mathias Kastle, ouvrier horloger, demeurant à Mons, s'est adressé au Département de la Justice, par requête du 21 juillet 1841, pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Né à Boettingen, royaume de Wurtemberg, il est arrivé à Mons dans le mois d'avril 1833 et n'a pas cessé d'y avoir sa résidence.

Il ne produit pas son acte de naissance. Il affirme que ses démarches pour obtenir expédition de cette pièce ont été vaines, parce qu'il résidait en pays étranger, et qu'elle ne lui sera délivrée qu'autant qu'il rapporte la preuve d'y avoir été naturalisé.

Mais il représente le passeport qui lui a été accordé pour sortir de son pays le 12 février 1833. Il était alors âgé de 25 ans.

Les renseignements recueillis sur sa conduite lui sont favorables. Il paraît avoir l'intention de se fixer en Belgique sans espoir de retour, et il est même au moment de s'y marier avec une belge.

*Le Président-Rapporteur,*

**DU BUS, AÎNÉ.**